

## Accoter, un mot menacé qui a néanmoins résisté au temps

Suzelle Blais

Numéro 157, printemps 2010

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/61530ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Les Publications Québec français

ISSN

0316-2052 (imprimé)

1923-5119 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Blais, S. (2010). Accoter, un mot menacé qui a néanmoins résisté au temps. *Québec français*, (157), 98–100.

## Accoter, un mot menacé qui a néanmoins résisté au temps

PAR SUZELLE BLAIS\*



On ne peut qu'être surpris, en consultant les dictionnaires modernes, d'y trouver encore le verbe *accoter*. En effet, ce dernier était déjà relevé avec la marque *vieux* au XVII<sup>e</sup> siècle. Ainsi Richelet, dans son *Dictionnaire françois*, écrivait-il, en 1680, sous *acoter* : « Vieux mot pour dire *appuyer* ». Et le dictionnaire de Furetière en rajoute, dans l'édition de 1727, car on y lit à la fin de l'article *acoter* : « Ce mot n'est pas du bel usage. L'Academie ne s'en explique pourtant point ». Ce n'est qu'à partir de l'édition de 1740 que le *Dictionnaire de l'Académie* signalera, selon les éditions, comme *populaire*, *familier*, ou *familier et peu usité*, l'emploi pronominal du verbe *accoter*.

De plus, les mêmes commentaires se trouvent dans le *Dictionnaire universel des synonymes de la langue française*, qui cite des grammairiens et des écrivains célèbres du XVIII<sup>e</sup> siècle qui ont écrit sur le sujet ; emprunté au grammairien Girard, on lit sous l'article *Appuyer*, *Accoter* : « Quoique *appuyer* soit plus en usage, et qu'*accoter* ait vieilli, il me semble néanmoins que celui-ci se conserve encore lorsqu'il s'agit de tiges : on dit *appuyer* un mur, *accoter* un arbre, une colonne » ; suit cette explication de Roubaud, un autre grammairien de la même époque, qui comprend

ce qu'apporte, en précision sémantique, le mot *accoter*, en regard du terme générique *appuyer* : « *Accoter* se dit dans le style familier, en jardinage, en marine, dans le blason, etc. C'est un mot utile qui a son idée particulière. *Appuyer* est un mot très-usité dans le sens propre et dans le figuré ; il sert de genre aux mots *accoter*, *accouder*, *adosser*, et autres qui expriment différentes manières d'*appuyer*<sup>1</sup> ». Enfin, Bescherelle écrit dans l'édition de 1858 de son *Dictionnaire national, ou Dictionnaire universel de la langue française* : « Ce mot est familier et peu usité ».

Ces nombreuses remarques donnent à penser que le verbe *accoter* n'était pas senti comme un verbe du français général, mais qu'il était plutôt considéré comme un mot appartenant aux différents parlers de France où il est d'ailleurs bien vivant, encore de nos jours, comme le signale Loïc Depecker : « Dans nombre de parlers de France *accoter* s'est maintenu de même que *s'accoter*, son pronominal<sup>2</sup> ». Ajoutons qu'en français québécois, *accoter* est, au propre comme au figuré, encore très fréquent dans la langue courante ainsi que dans la littérature et la presse écrite où il apporte, de nos jours, plus d'expressivité que son correspondant *appuyer*.

### Il accote enfin la faux contre le mur de la remise

Attesté depuis le XII<sup>e</sup> siècle, d'abord sous la forme *acuter*, le verbe *accoter* vient du latin *accubitare* ; sa signification initiale est « se coucher », en parlant d'animaux, puis au pronominal « s'étendre en prenant appui sur les coudes », et enfin « s'appuyer », dans un sens général. Avant d'analyser les sens qu'a développés le français québécois, voyons tout d'abord quels sont ceux que nous partageons avec le français général. Les dictionnaires contemporains consignent trois sens, tous concrets, du verbe *accoter*. En construction transitive, *accoter* est relevé avec l'acception d'« appuyer d'un côté », en parlant de qqn ou de qqch., comme par exemple : *accoter* sa tête sur son fauteuil, une échelle contre un mur, etc. Ce sens du français général est largement attesté en français québécois. Citons Alain Poissant, qui écrit dans son roman intitulé *J'avais quatorze ans* : « Il ne reste que trois couteaux à affiler quand, plus tard, ils voient leur oncle enfiler chez lui. — Continue, continue ! exige encore Jac. Il accote enfin la faux contre le mur de la remise<sup>3</sup> » ; cet autre contexte tiré d'un quotidien : « La directrice interdit la sieste pour les enfants de 4 ans et plus. Si l'enfant est fatigué, il n'a pas droit au

matelas, à sa doudou ou à un toutou. Il doit s'asseoir tranquille sur une petite chaise en bois et accoter sa tête sur la table s'il le désire » (*La Presse*, 27 juillet 2008, p. A-2).

En parlant d'une personne, l'exemple suivant introduit, en français québécois, une nuance sémantique ; il ne s'agit plus, en l'occurrence, d'« appuyer qqn contre, sur qqch. pour le soutenir », comme en français général, mais de « plaquer qqn contre un mur, l'y appuyer avec force », généralement pour le battre. Voici un exemple parmi d'autres : « Le gars l'a accoté sur le mur et a commencé à frapper. Il bûchait sans arrêter. Quand il a lâché prise, Pierre est tombé par terre » (*Le Journal de Québec*, 24 février 1993, p. 3).

Employé transitivement encore, le verbe, avec le sens de « soutenir à l'aide d'une cale, d'un étau », soit *accoter* un mur, une colonne, une muraille, etc., est consigné en français général avec la marque *vieux*. Cette acception est plutôt rare à l'écrit, en français québécois, et les attestations sont anciennes ; ainsi, cette lettre de Joseph Papineau à son fils Benjamin datée du 11 novembre 1826 : « [...] il faudra mêtres les portes de La grange et bien les accoter, mais pour Les pentures on les posera aussitot qu'on pourra les envoyer aux premieres glaces<sup>4</sup> ». Le parler vendéen connaît le syntagme *accoter la porte* avec le sens de « faire tenir la porte ouverte »<sup>5</sup>.

### **Il saute un fossé, s'accote sur une clôture, ouvre de grands yeux, regarde, regarde...**

Enfin, le dernier emploi partagé avec le français général est celui du verbe au pronominal, avec l'acception de « s'appuyer à, contre, sur qqch. » : par exemple *s'accoter* à un arbre, contre un arbre ; ajoutons *s'accoter* sur une clôture, syntagme fréquent en français québécois, comme ici en 1863, chez Philippe Aubert de Gaspé dans *Les Anciens Canadiens* : « Il lui sembla, cependant, tout à coup, que l'île d'Orléans était tout en feu. Il saute un fossé, s'accote sur une clôture, ouvre de grands yeux, regarde, regarde... Il vit à la fin que des flammes dansaient le long de la grève, comme si tous les *fi-follets* du Canada, les damnés, s'y fussent donné rendez-vous pour tenir leur sabbat<sup>6</sup> ». À la même époque, Hector Berthelot raconte : « Le médecin permit alors à Cléophas d'entrer dans l'appartement où la jeune fille reposait

sur un sofa. En voyant les ravages horribles de la picotte sur la figure de son idole, Cléophas faillit sécher de frayeur. Il crut qu'il était sous l'empire d'un cauchemar. Son cœur se brisa et il dut s'accoter sur la cloison pour s'empêcher de tomber<sup>7</sup> ». Plus près de nous, André Major écrit dans son roman *L'épouvantail* : « Il s'était relevé, toujours grelottant, et il s'était accoté contre le mur, regardant dans la cour enneigée l'ombre allongée de son buste et se disant : "Pas possible d'avoir peur comme ça. Pourrai pas continuer à traîner ça longtemps"<sup>8</sup> ».



### **J' t'accote, déclara Tancrede**

Le français québécois a développé, en outre, quelques sens figurés. En construction transitive, le verbe *accoter* signifie « appuyer, seconder, soutenir qqn », dans les contextes suivants. Yves Thériault écrit dans son roman *Les vendeurs du temple* : « — Si ça passe à l'assemblée à soir, affirma hautement le conseiller, mon nom est pas Didace Vigeant ! — J' t'accote, déclara Tancrede. — J'vas être accoté par tout le monde intelligent, dit le conseiller Vigeant. On est pas pour laisser faire une pareille folie<sup>9</sup> ». Cette autre citation tirée de la presse écrite : « Il a décidé de partir seul il y a sept mois, raconte-t-il. Or le trac a bien failli avoir raison de cette tournée. "J'étais mort de peur", dit-il. "Personne pour m'accoter". Il a choisi cette fois d'y aller ainsi, à la bonne franquette, sans tambour ni trompette, mais des guitares plein la scène » (*Le Nouvelliste*, 28 octobre 2005, p. 33).

À la forme pronominale, il a le sens de « s'appuyer sur qqn », soit se servir de

quelqu'un comme d'un soutien moral : « Il n'a pas peur de la vie, lui. Il y va d'aplomb. C'est quelqu'un sur qui on peut s'accoter » (*Le Devoir*, 1<sup>er</sup> avril 1995, p. C-1), ou matériel : « On va savoir dans les prochains jours l'état de la situation. Mais on espère ne pas être dans le rouge, parce qu'il n'y a personne sur qui s'accoter, conclut le coordinateur » (*Le Nouvelliste*, 5 octobre 2009, p. 30).

### **Cette même envie d'accoter, voire de dépasser l'autre, est trop présente**

En construction transitive, *accoter* prend également, au figuré, le sens d'« égaler, dépasser qqn ; rivaliser avec qqn ». Dans son roman *Marie-Didace*, Germaine Guèvremont écrit : « Vous nous avez demandé : "Avez-vous vu comment je m'suis exercé à passer les plombs entre chaque alouette sans en frapper une seule ?" Là on a ri à notre goût. Et on vous a adopté du coup. On avait compris que vous seriez peut-être ben jamais un fameux chasseur, mais qu'on aurait de la misère à vous accoter sur les histoires de chasse<sup>10</sup> ». De Réjean Ducharme : « On lit l'Alpha. Quand on va avoir fini on va passer à la TV puis on va pouvoir accoter n'importe qui dans n'importe quel "quiz"<sup>11</sup> ». « Un dicton veut que les enfants doivent dépasser leurs parents. Je ne sais pas si je pourrai jamais y arriver mais j'ai conscience qu'il faut que j'arrive au moins à les accoter » (*Le Soleil*, 29 janvier 2000, p. G-2). « Quand une patineuse arrive avec un quadruple axel, il faut que ses rivales soient capables de le faire rapidement, si elles veulent marquer des points. Cette même envie d'accoter, voire de dépasser l'autre, est trop présente » (*La Tribune*, 13 juin 2009, p. S-3).

### **S'enfoncer définitivement dans le célibat, se marier, ou s'accoter ?**

Face aux changements profonds qu'a connus la société québécoise, en ce qui a trait au nombre important de couples qui choisissent de vivre en union libre plutôt que de se marier, un vocabulaire nouveau s'est développé. C'est ainsi qu'à partir des années 1970 le verbe *accoter* connaît une extension sémantique. Il devient alors usuel à la forme pronominale, dans le registre familier, avec le sens de « se mettre en concubinage ». Ce verbe s'impose d'autant plus facilement qu'il manquait,

pour décrire cette réalité, un verbe pour faire pendant à *se marier*. Voici quelques citations qui illustrent cet emploi : « Ah, cette trentaine ! L'âge charnière, où l'indécision pèse et où les grandes décisions agitent leurs lourdes ombres sur le quotidien. S'enfoncer définitivement dans le célibat, se marier, ou s'accoter ? Faire des mômes ou chasser les promotions ? » (*Le Droit*, 11 mars 1995, p. A-11). « Il y a de cela près de 30 ans, malgré certaines pressions sociales et familiales, ma compagne et moi avons décidé de nous "accoter". Nous sommes devenus des conjoints de fait » (*Le Devoir*, 28 janvier 2009, p. A-8).

Le mot est employé, en outre, adjectivement et signifie « qui vit en concubinage, en union libre ». Dans son roman *Salut Galarneau !*, Jacques Godbout écrit : « Marise et moi, on est accotés depuis deux ans. Elle est heureuse, elle n'a besoin de rien. C'est peut-être pour cela qu'elle m'a pris par les épaules pour me faire écrire<sup>12</sup> ». De Jean Barbeau et Marcel Dubé dans *Dites-le avec des fleurs* : « — Lucie : Justement, nous aurons un nouveau couple, ce soir, Charles et son épouse. — Mireille : Mais non, pas son épouse, Charles est divorcé. Il est accoté avec une étudiante dans la vingtaine. Tu ne savais pas ?<sup>13</sup> ». D'une informatrice, nous avons recueilli ce contexte : « J'sais pas s'y est marié, y peut être juste, j'vas dire comme on dit, accoté<sup>14</sup> ».

Avec une connotation dépréciative, comme le verbe et l'adjectif de la même famille, *accoté* employé comme nom est synonyme de *concubin* et a pour sens « personne qui vit maritalement sans être mariée ». Il est du registre familier, comme les mots *blonde* et *chum*, qui le remplacent souvent dans la langue courante : « Il existe des communautés chrétiennes où l'on accueille les "accotés" et les divorcés avec la même ferveur que les personnes mariées et les célibataires » (*Châtelaine*, mars 1974, p. 2). « N'est-ce pas à partir des années 1975-80 que l'on a entendu les gens des médias électroniques commencer à utiliser les mots "chum" et "blonde" pour tenter de déculpabiliser publiquement d'être divorcé ou séparé. [...] Le mot "conjoint" est aussi nivelant parce qu'englobant. Je partage très bien les sentiments de bien des gens d'être mal à l'aise avec ces mots utilisés pour désigner tout le monde et le sentiment de culpabilité et le ridicule qu'on nous impose lorsqu'on ose dire qu'on est "marié" et que la personne

qui partage notre vie est sa "femme" (son "mari") ou son "épouse" (son "époux") et non sa "blonde" ou son "chum" : "l'accoté (e)" du moment » (*Le Devoir*, 30 juillet 2001, p. A-6).

Le français québécois n'est pas le seul à donner cette extension sémantique au verbe *accoter*. Loïc Depecker écrit : « Le verbe veut d'ailleurs si bien dire "s'appuyer" que les Sarthois lui ont même donné le sens imagé de "vivre en concubinage", les Québécois usant à leur tour d'accoté pour désigner l'âme chère sur laquelle on s'appuie, le "concubin"<sup>15</sup> ».

Précisons que le substantif *concubin*, socialement marqué, n'est plus utilisé dans le domaine juridique au Québec ; il est, en outre, plutôt rare dans la langue courante. Qu'en est-il en France ? Voici ce que dit le *Dictionnaire historique de la langue française* au sujet de ce mot : « Bien que moralement neutre, le mot moderne reste cantonné à un usage juridique ou plaisant. Paradoxalement, le développement du concubinage par rapport au mariage, après 1950, en France, ne coïncide pas avec une plus grande extension du mot, considéré comme plaisant ou disgracieux, et *concubin, ine* est souvent remplacé par *compagnon, compagne, ami, amie*, etc., sinon par *mari* et *femme*, utilisés de manière extra-juridique ».

Enfin, en français québécois, l'un ou l'autre des membres du couple uni par le mariage est désigné dans le *Code civil* par les mots *époux* au masculin singulier ou au masculin pluriel et *conjoint* au masculin singulier ; dans la langue courante, les mots *époux, épouse* et surtout *mari, femme* sont usuels.

En revanche, *conjoint de fait* abrégé en *conjoint, conjointe*, ainsi que *compagnon, compagne* s'appliquent à la personne non mariée qui vit en union de fait ou union libre. Cependant, l'habitude de désigner l'un ou l'autre des membres du couple, sans égard à son statut légal, par le mot *conjoint* et son féminin *conjointe*, se généralise. Comme dans ce contexte : « La question des conjoints, des parents proches et des amis des employés de la Caisse est également un domaine difficile à régir lorsqu'on parle d'éthique » (*Le Soleil*, 18 novembre 2009, p. 3). En France, le substantif *conjoint* a le sens d'« époux » ; il est employé, dans le domaine administratif et juridique, surtout au masculin et au pluriel. Le féminin *conjointe* est donné comme rare ou plaisant. Ce n'est pas le cas au Québec

où le mot *conjointe*, qui désigne aujourd'hui une personne mariée ou non, est courant et non marqué.

Terminons cet article consacré au verbe *accoter* en rappelant que les mots du français québécois doivent être étudiés dans leur contexte et sous l'angle historique. Malheureusement, encore aujourd'hui au Québec, trop de publications sur le lexique relèvent de l'amateurisme. Les attestations isolées et les faits marginaux ou cocasses et même nettement vulgaires (souvenons-nous de la phrase dite, l'an dernier, au premier ministre Jean Charest, lors de son passage à Paris) contribuent à induire en erreur ceux qui s'intéressent au français québécois. □

\* Linguiste et chercheure indépendante

#### Notes

- 1 *Dictionnaire universel des synonymes de la langue française* [...], Paris, J.-B. Garnery, 1818, vol. 1, p. 79.
- 2 Loïc Depecker, *Les mots des régions de France*, Paris, Éditions Belin, 1992.
- 3 Alain Poissant, *J'avais quatorze ans*, Montréal, Les Éditions Leméac, 1983, p. 128.
- 4 Correspondance de Joseph Papineau (1793-1840), 1826, dans *RAPQ* 1951-1953, p. 241.
- 5 Pierre Rézeau, *Un patois de Vendée. Le parler rural de Vouvan*, Paris, Librairie C. Klincksieck, 1976, p. 157, n° 296.
- 6 Philippe Aubert de Gaspé, *Les Anciens Canadiens*, édition critique par Aurélien Boivin, Montréal, Bibliothèque du Nouveau Monde, Les Presses de l'Université de Montréal, 2007, p. 119. (Édition originale : Québec : Desbarats et Derbishire, 1863).
- 7 Hector Berthelot, *Les mystères de Montréal*, Montréal, Imprimerie A. P. Pigeon, 1898, p. 17.
- 8 André Major, *L'épouvantail*, Montréal, Éditions du Jour, 1974, p. 208.
- 9 Yves Thériault, *Les vendeurs du temple*, Montréal, Les Éditions de l'Homme, 1964, p. 113.
- 10 Germaine Guèvremont, *Marie-Didace*, édition critique par Yvan G. Lepage, Montréal, Bibliothèque du Nouveau Monde, Les Presses de l'Université de Montréal, 1996, p. 305-306. [Édition originale : Montréal, Beauchemin, 1947].
- 11 Réjean Ducharme, *L'hiver de force*, [Paris], Gallimard, 1973, p. 96.
- 12 Jacques Godbout, *Salut Galarneau !*, Paris, Éditions du Seuil, 1967, p. 31.
- 13 Jean Barbeau et Marcel Dubé, *Dites-le avec des fleurs*, [Montréal], Leméac, coll. « Théâtre », 1976, p. 29.
- 14 Informations recueillies lors d'enquêtes linguistiques que nous avons effectuées en 1980, à Trois-Pistoles (localité du Bas-Saint-Laurent).
- 15 Voir note 2.